L'entretien professionnel

02/08/2023

Qu’est-ce que l’entretien professionnel ?

L’entretien professionnel est un rendez-vous **obligatoire** entre le salarié et son employeur. Organisé tous les 2 ans, avec un bilan à 6 ans, il permet d’envisager **vos perspectives d’évolution professionnelle**.

A noter : l’entretien professionnel **ne concerne pas l’évaluation de votre travail,** qui se fait lors de l’entretien annuel ou d’évaluation.

Quel est l’objectif ?

C’est le moment d’identifier vos besoins d’accompagnement et/ou de formation et d’être informé sur les dispositifs

- validation des acquis de l’expérience professionnelle (VAE)
- compte personnel de formation (CPF) et des possibilités de financement par l’employeur
- conseil en évolution professionnelle (CEP)

C’est également le moment d’aborder vos souhaits d’évolutions (dans votre poste, vers un nouveau poste, service…).

Qui est concerné ?

Tous les salariés ayant 2 ans d’ancienneté quel que soit le contrat (CDI, CDI, apprentissage, etc.) et le temps (plein ou partiel) de travail.

Comment se déroule l’entretien ?

L’entretien se déroule pendant votre temps de travail. Il est mené par votre manager de proximité, votre « N+2 » ou votre responsable des ressources humaines.
Il peut porter sur : le poste de travail, vos compétences, les difficultés rencontrées, les souhaits d’évolution, les actions de formation, etc.

Comment le préparer ?

A partir de la grille fournie par votre employeur, prenez le temps de revenir sur les grandes étapes de votre parcours professionnel (postes occupés, expérience acquise, formations suivies…). Identifiez également les compétences que vous devez mettre à jour ou développer pour continuer à exercer votre métier dans les meilleures conditions ou envisager une évolution.

Bon à savoir

Pour vous accompagner, n'hésitez pas à faire appel à un conseiller en évolution professionnelle pour vous aider à faire le point sur vos compétences et vos projets